

Tarif des douanes

Ce problème préoccupe beaucoup la division manitobaine de l'Association des industries de l'automobile du Canada, en raison du sort injuste infligé aux fabricants et aux distributeurs du Manitoba et de ses effets inflationnistes. En définitive, cela touche toutes les entreprises engagées dans le commerce des pièces de rechange d'automobiles et d'instruments aratoires, et ce sont tous les consommateurs qui soutiennent ces entreprises qui en feront les frais en fin de compte.

L'Association des industries de l'automobile du Canada, ayant son siège à Ottawa, en Ontario, représentant l'industrie des pièces de rechange au Canada évaluée à 2.8 milliards et regroupant plus de 700 compagnies membres et 250,000 personnes employées par ces dernières, appuie entièrement notre position.

La lettre termine en disant:

Nous croyons que cette situation mérite que vous vous y arrétiez et que vous l'examiniez.

La lettre m'a été envoyée par M. Dan McKenzie, président de l'Association au Manitoba. J'apprécierais que le ministre se penche immédiatement sur la question. La division manitobaine de l'Association fait face à un problème grave.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement du bill C-15 et en particulier des répercussions du Tarif des douanes sur l'agriculture canadienne, un aspect dont mes préopinants ont parlé.

Je m'inquiète de nos façons d'imposer des droits de douane temporaires, c'est-à-dire d'augmenter les droits sur certains produits pour répondre à une urgence dans l'agriculture canadienne. Je trouve qu'à l'heure actuelle notre système est trop lourd. Il faut trop de temps pour faire approuver une augmentation des droits de douane nécessaire pour protéger un produit agricole canadien. Comme toujours, c'est trop peu et trop tard. Cette mesure vient trop tard pour protéger l'agriculture canadienne. Cela vaut tout particulièrement pour le producteur canadien de fruits et de légumes.

Au printemps et au début de l'été, quand nos produits canadiens arrivent sur le marché, des produits semblables provenant des États-Unis et du Mexique continuent d'arriver chez nous et détruisent le marché de nos propres producteurs. De toute façon, ces produits étrangers affaiblissent le marché pour la première récolte que font les producteurs canadiens au printemps. La protection est trop faible et arrive trop tard.

Les politiques actuelles ont un effet désastreux sur les producteurs canadiens. Elles détruisent leur volonté de concurrencer et de produire des aliments au Canada. On s'en rend peut-être mieux compte en voyant qu'il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour enrayer l'importation de bœuf d'outre-mer. Je n'entrerai pas dans le sujet en détail, puisqu'il a déjà été discuté, mais il a fallu deux ou trois ans au gouvernement pour appliquer non pas un tarif mais un quota. Je le dis pour montrer le temps qu'il faut au gouvernement pour agir à une époque difficile pour l'agriculture.

Je déclare au ministre des Finances (M. Macdonald) que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ou les hauts fonctionnaires de son ministère devraient avoir un mot à dire dans toute décision d'imposer des droits de douane temporaires pour protéger l'agriculture. A l'heure actuelle, nos démêlés devant la Commission du tarif prennent trop de temps.

Examinons l'effet des droits de douane sur certains produits canadiens pour montrer les torts irréparables qu'ils ont faits dans certains cas. Comme le savent les députés, je viens d'une région où l'on cultive le tabac. L'industrie du tabac emploie des écôtéurs—le terme est revenu plusieurs fois dernièrement. Il n'a aucune connotation morale. Les écôtéurs sont tout simplement des gens qui enlèvent la côte des feuilles de tabac

[M. McKenzie.]

après qu'elles ont mûri. Ces dernières années, les importations de tabac en feuille au Canada ont augmenté de quelque 1,086 p. 100. Cela est arrivé alors que les producteurs canadiens offraient la même qualité de tabac, à des prix tout aussi attrayants. L'office de commercialisation du tabac traité de l'Ontario ne peut comprendre comment le gouvernement peut permettre l'importation de tabac en feuille qui fait directement concurrence à notre propre tabac sur nos propres marchés.

Il est vrai qu'il existe maintenant un droit de 15c. la livre sur le tabac en feuille entrant au Canada. C'était d'une certaine utilité il y a quelques années, quand le tabac se vendait de 30c. à 40c. la livre. Maintenant, il se vend de 90c. à \$1 la livre. Par conséquent, un taux de 15c. ne fait pas vraiment obstacle à l'importation du tabac en feuille.

● (2150)

L'effet sur les producteurs de tabac est très simple: ils ont dû réduire leur production de moitié, ce qui représente une perte de revenu d'environ 50 p. 100. Quand on songe aux répercussions de cette perte sur l'économie globale des régions productrices de tabac, on s'aperçoit que la situation est grave. Je rappelle aussi au gouvernement que les recettes totales produites par la taxe d'accise tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale dépassent de beaucoup le milliard de dollars. Par conséquent, le gouvernement fédéral et tous les autres échelons du gouvernement devraient intervenir pour protéger cette industrie tellement lucrative pour le ministère du Revenu national.

Examinons maintenant le manque de protection de la culture de la pomme. Le comté de Norfolk est reconnu pour ses pommes. Je rivalise toujours avec le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) et avec les pommes de Colombie-Britannique. De toute façon, nous avons de très bonnes pommes dans le comté de Norfolk.

Les producteurs de pommes ont eu à souffrir du dumping de produits de pommes. Je veux parler surtout du dumping de concentré de pomme par l'Italie, il y a un an ou deux. En ajoutant un peu d'eau à ce concentré, on obtenait du jus de pomme reconstitué qui était vendu partout au Canada et qui concurrençait directement nos propres produits. La situation a aussi été mentionnée par mon collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Le producteur de pommes souffre certainement beaucoup de la mauvaise gestion de notre structure tarifaire.

Dans la même veine, les producteurs de tomates qui vendent leurs produits aux conserveries de l'Ontario et, de fait, de tout le Canada ont eu à souffrir du même genre de concurrence. La prospérité de cette industrie en a beaucoup souffert. Nous avons importé de la purée de tomate du Mexique et cette purée a été utilisée pour faire de la sauce tomate, du jus de tomate et d'autres produits du même genre. Nous n'avons aucune protection. Comme tout le monde le sait, la main-d'œuvre ne coûte pas cher au Mexique.

Il n'est pas nécessaire d'imposer des barrières douanières permanentes. Il suffit d'imposer des droits d'importation de façon qu'il y ait une concurrence normale entre les producteurs canadiens et les producteurs étrangers, tout en respectant l'engagement que nous avons pris en signant les accords du GATT; il faut simplement se conduire de façon raisonnable à l'égard des cultivateurs canadiens, il faut leur faire justice.